

Le 17 novembre 2017

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

À une séance ordinaire des membres du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, tenue le vendredi 17 novembre 2017, à 18 h 30, à l'Église, sous la présidence de monsieur le maire Claude Charbonneau, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers, Mylène Joncas, Isabelle Jacques, Monique Richard, Daniel Millette et Serge St-Pierre. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la province de Québec. Madame Chantal Valois a motivé son absence.

Monsieur Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, et madame Nathalie Deblois, adjointe à la direction et responsable des communications, sont également présents.

***1.MOMENT DE RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE***

ATTENDU QUE le quorum est atteint, monsieur le maire Claude Charbonneau ouvre la présente séance ordinaire à 18h 30.

Résolution  
2017-11-294  
Adoption de  
l'ordre du jour

***2.ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR***

Il est proposé par le conseiller: Daniel Millette  
appuyé par la conseillère: Isabelle Jacques  
et résolu unanimement;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

***3.ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX***

Résolution  
2017-11-295  
Acceptation du  
procès-verbal  
du 05-10-2017

**3a) Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2017**

Il est proposé par la conseillère: Monique Richard  
appuyé par le conseiller: Daniel Millette  
et résolu unanimement;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2017 soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

***4.RAPPORT DU MAIRE***

Chers concitoyens et concitoyennes,

C'est avec plaisir que je vous présente maintenant le premier rapport du maire de cette administration en cette onzième séance régulière du Conseil de l'année 2017. Bienvenue à vous qui êtes présents ici aujourd'hui et à vous qui suivez nos travaux sur le site Internet de la municipalité.

Permettez-moi de vous présenter les membres du nouveau Conseil qui ont été élus le 5 novembre dernier et qui sont ici ce soir:

Madame Mylène Joncas au siège numéro 1;  
Monsieur Daniel Millette au siège numéro 2;  
Madame Isabelle Jacques au siège numéro 3;

## SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Monique Richard au siège numéro 5;  
Monsieur Serge St-Pierre au siège numéro 6;

Madame Chantal Valois, qui n'a pu être présente, a été élue au siège numéro 4.

En mon nom personnel et au nom des membres du conseil, je tiens à remercier les citoyens de leur confiance et de leur appui envers les élus.

Nous avons tous à cœur de servir au mieux les intérêts des citoyens et citoyennes de Saint-Adolphe-d'Howard et assurer le cheminement des projets qui sont importants pour notre population, et ce, dans le respect de la capacité de payer des contribuables.

La séance du mois de décembre, qui aura lieu le 15 décembre à 18 h 30, se tiendra à l'église. Toutefois, à compter de janvier 2018, les séances du conseil se tiendront au Centre récréatif, toujours à la même heure, soit 18 h 30.

### Activités à venir

9 décembre : Guignolée du Garde-manger des Pays-d'en-Haut, de 9 h à 16 h, au centre récréatif. Événement qui a pour but d'amasser des denrées et de l'argent pour le soutien alimentaire des familles ;

16 décembre : Dépouillement de l'arbre de Noël au centre récréatif (inscriptions jusqu'au 24 novembre, au centre récréatif) ;

16 décembre : Ouverture du Mont-Avalanche : activités et animation ;

27 novembre : Début de la période d'inscription aux cours de la session d'hiver offerts au centre récréatif.

25 novembre : Début de l'exposition et marché de Noël à l'atelier culturel (peut-être que Monique pourrait en parler) ;

En terminant, en mon nom personnel et au nom du conseil, je désire féliciter les propriétaires du gîte la Vita Bella, monsieur Tom Silletta et madame Line Caissy, qui ont remporté le prix « Accessibilité » au prestigieux gala de l'Excellence touristique.

À vous tous, bonne assemblée!

Claude Charbonneau

### **5. PAIEMENTS DIVERS ET FINANCEMENT**

Résolution  
2017-11-296  
Acceptation des  
comptes du mois

#### **5a) Acceptation des comptes réguliers et des fonds de dépenses en immobilisation (FDI)**

Il est proposé par le conseiller: Daniel Millette  
appuyé par la conseillère: Mylène Joncas  
et résolu unanimement;

QUE la liste des chèques aux différents fonds de la municipalité incluant le FDI, émise le 8 novembre 2017, au montant de 1 525 433,54 \$ soit approuvée.

QUE la liste des comptes à payer, incluant les comptes à payer FDI, émise le 10 novembre 2017, au montant de 811 361,68 \$ soit approuvée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

---

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 17 novembre 2017

---

ADOPTÉE

**6. ADMINISTRATION ET FINANCES**

Dépôt du serment  
des élus

**6a) Dépôt du serment des élus**

Monsieur Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le serment des élus de l'élection du 5 novembre 2017.

Résolution  
2017-11-297  
Nomination du  
maire suppléant

**6b) Nomination du maire suppléant**

ATTENDU QUE, suite à l'élection du 5 novembre 2017, le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard doit nommer, parmi les nouveaux élus, un maire suppléant;

Il est proposé par le conseiller : Serge St-Pierre  
appuyé par la conseillère : Isabelle Jacques  
et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard nomme à titre de maire suppléant le conseiller municipal Daniel Millette.

ET QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions précédentes à ce sujet.

ADOPTÉE

Résolution  
2017-11.298  
Remplaçant du  
Maire à la MRC

**6c) Nomination du remplaçant du maire à la MRC des Pays-d'en-Haut**

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un remplaçant du maire pour siéger au Conseil des Maires et autres comités de la MRC des Pays-d'en-Haut;

Il est proposé par la conseillère : Isabelle Jacques  
appuyé par le conseiller : Serge St-Pierre  
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard nomme le maire suppléant monsieur Daniel Millette à titre de remplaçant du maire pour siéger aux conseils des Maires et autres comités de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ET QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions précédentes à ce sujet.

ADOPTÉE

Résolution  
2017-11-299  
Représentants  
autorisés à signer  
les chèques

**6d) Nomination des représentants autorisés à signer les chèques de la municipalité**

ATTENDU QUE des autorisations doivent être accordées aux nouveaux élus afin de leur permettre de procéder aux signatures bancaires;

Il est proposé par la conseillère: Isabelle Jacques  
appuyé par la conseillère: Mylène Joncas  
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard statue que :

- Monsieur le Maire Claude Charbonneau ou en son absence le maire suppléant monsieur Daniel Millette, et le directeur général monsieur Mathieu Dessureault, ou en son absence la directrice des finances madame Marie-Hélène Gagné, soient les représentants de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts.
- Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Municipalité:

## SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
  - signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
  - demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité;
  - signer tous documents ou toutes conventions utiles pour la bonne marche des opérations de la Municipalité.
- Les pouvoirs des représentants devront être exercés sous la signature de deux (2) d'entre eux;
- La Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard n'utilise pas de timbre de signature;
- Les pouvoirs mentionnés précédemment sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir;
- La présente résolution abroge toutes les résolutions précédentes concernant les signataires à la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts.

### ADOPTÉE

Résolution  
2017-11-300  
Modification  
date de séance  
de décembre

#### 6e) **Modification au calendrier de la séance ordinaire du mois de décembre 2017**

Il est proposé par le conseiller : Daniel Millette  
secondé par le conseiller : Serge St-Pierre  
et résolu unanimement :

QUE le calendrier de la séance ordinaire du mois de décembre soit modifié comme suit, à savoir :

- Que la séance du 8 décembre 2017 soit reportée au vendredi 15 décembre 2017, à l'église, à 18 h 30.

### ADOPTÉE

Dépôt des contrats  
de plus de 25 000 \$

#### 6f) **Dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$**

Monsieur Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le dépôt de la liste des contrats comportant des dépenses de 2 000 \$ et plus totalisant 25 000 \$ et plus ainsi que la liste des contrats dépassant 25 000 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 septembre 2017.

Résolution  
2017-11-301  
Financement du  
règlement  
d'emprunt 812

#### 6g) **Financement du règlement d'emprunt no 812**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard souhaite emprunter par billets pour un montant total de 599 800 \$ qui sera réalisé le 22 novembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts no :	Pour un montant de \$
812 : Revitalisation installations sportives Mont Avalanche	300 000 \$
812 : Revitalisation installations sportives Mont Avalanche	299 800 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), aux fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt no 812, la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

## SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par la conseillère : Isabelle Jacques  
appuyé par le conseiller : Daniel Millette  
et résolu unanimement:

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 22 novembre 2017;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 22 mai et le 22 novembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier, ou en leur absence, le maire suppléant et la secrétaire-trésorière adjointe;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018	41 700 \$	
2019	43 100 \$	
2020	44 400 \$	
2021	45 900 \$	
2022	47 300 \$	(à payer en 2022)
2022	377 400 \$	(à renouveler)

ET QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt no 812 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 22 novembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

### ADOPTÉE

Résolution  
2017-11-302  
Adjudication  
financement  
par billet

#### 6h) Adjudication d'un financement par billets

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 22 novembre 2017, au montant de 599 800 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois (3) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale inc.	98,81100	41 700 \$	2,00000 %	2018	2,74505 %
		43 100 \$	2,00000 %	2019	
		44 400 \$	2,20000 %	2020	
		45 900 \$	2,35000 %	2021	
		424 700 \$	2,50000 %	2022	
Banque Royale du Canada.	100,00000	41 700 \$	2,93000 %	2018	2,93000 %
		43 100 \$	2,93000 %	2019	
		44 400 \$	2,93000 %	2020	
		45 900 \$	2,93000 %	2021	
		424 700 \$	2,93000 %	2022	
Caisse Populaire Desjardins Sainte-Agathe-des-Monts	100,00000	41 700 \$	3,07000 %	2018	3,07000 %
		43 100 \$	3,07000 %	2019	
		44 400 \$	3,07000 %	2020	
		45 900 \$	3,07000 %	2021	
		424 700 \$	3,07000 %	2022	

## SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par la conseillère: Isabelle Jacques  
appuyé par le conseiller: Daniel Millette  
et résolu unanimement:

QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt par billets en date du 22 novembre 2017, au montant de 599 800 \$, effectué en vertu du règlement d'emprunt no 812. Ce billet est émis au prix de 98,811 \$ CAN pour chaque 100.00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans:

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

### ADOPTÉE

Avis de motion  
Règlement 834  
taxation 2018

#### **6i) Avis de motion du Règlement no 834 de taxation 2018**

Avis de motion est donné par la conseillère Monique Richard qu'à une prochaine séance du conseil municipal, le Règlement no 834 décrétant l'imposition de taxes et tarifs pour l'année 2018, sera adopté.

Avis de motion  
Règlement 833  
Séances du  
conseil

#### **6j) Avis de motion du Règlement no 833 de régie interne des séances du Conseil**

Avis de motion est donné par la conseillère Isabelle Jacques qu'à une prochaine séance du conseil municipal, le Règlement no 833 remplaçant le règlement no 808 et établissant les règles de régie interne des séances du conseil municipal, sera adopté.

Dépôt du projet  
Règlement 833  
Régie interne  
séances du conseil

#### **6k) Dépôt du projet de règlement no 833 de régie interne des assemblées du Conseil**

Monsieur Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le projet de règlement no 833 remplaçant le règlement no 808 et établissant les règles de régie interne des séances du conseil municipal.

Résolution  
2017-11-303  
Calendrier des  
séances 2018

#### **6l) Calendrier et lieu des séances du conseil pour l'année 2018**

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU QUE le conseil doit prévoir le lieu où seront tenues les séances municipales;

Il est proposé par la conseillère: Monique Richard  
appuyé par le conseiller: Daniel Millette  
et résolu unanimement:

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018, qui se tiendront au centre récréatif, au 110, rue du Collège, Saint-Adolphe-d'Howard et débuteront à 18 h 30 aux dates suivantes :

19 janvier 2018	20 juillet 2018
16 février 2018	17 août 2018
16 mars 2018	14 septembre 2018
20 avril 2018	12 octobre 2018
25 mai 2018	16 novembre 2018
22 juin 2018	14 décembre 2018

### ADOPTÉE

Résolution  
2017-11-304  
Nomination d'un  
Élu au CA de  
PASAD

#### **6m) Nomination de deux (2) élus au CA de Plein air Saint-Adolphe**

ATTENDU la résolution no 2016-05-14-03 de Plein Air Saint-Adolphe qui prévoit que le conseil d'administration de l'organisme compte quatre (4) postes pour les représentants de la municipalité;

## SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QUE les 4 postes en question sont ainsi répartis :

- i. Deux (2) postes d'administrateurs réservés à des élus municipaux
- ii. Un (1) poste d'administrateur réservé au directeur plein-air de la municipalité
- iii. Un (1) poste d'administrateur réservé au directeur général de la municipalité

Il est proposé par le conseiller: Daniel Millette  
appuyé par le conseiller: Serge St-Pierre  
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard nomme le directeur général et le directeur du plein air de la municipalité ainsi que les conseillers suivants, au conseil d'administration de l'organisme Plein Air Saint-Adolphe:

- la conseillère Mylène Joncas
- la conseillère Chantal Valois

### ADOPTÉE

Résolution  
2017-11-305  
Désignation des  
élus aux comités  
municipaux

#### 6n) Désignation des élus aux divers comités municipaux

ATTENDU QUE les conseillers sont appelés à siéger comme responsables ou délégués sur différents comités internes et externes;

ATTENDU QU'il y a lieu de remanier lesdits comités suite à l'élection du 5 novembre 2017;

Il est proposé par le conseiller : Daniel Millette  
appuyé par le conseiller : Serge St-Pierre  
et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard nomme les responsables des comités et les délégués officiels, selon le tableau ci-dessous faisant partie intégrante de la présente résolution, et que les nommés reçoivent la rémunération prévue au règlement no 647-2 :

Mylène Joncas, siège no 1	Famille/Développement économique
Daniel Millette, siège no 2	Urbanisme (CCU)/Finances
Isabelle Jacques, siège no 3	Loisirs/Vie communautaire
Chantal Valois, siège no 4	Environnement/Hygiène du milieu
Monique Richard, siège no 5	Arts, Culture et Patrimoine/Ainés (MADA) & RQA
Serge St-Pierre, siège no 6	Voirie/Sécurité publique

ET QUE la présente résolution abroge toutes les résolutions précédentes concernant les comités municipaux.

### ADOPTÉE

Avis de motion  
Districts  
électoraux

#### 6o) Avis de motion – Districts électoraux

Avis de motion est donné par la conseillère Isabelle Jacques qu'à une prochaine séance du conseil municipal, le Règlement no 835 régissant la division du territoire de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard en districts électoraux et décrétant l'application des chapitres III et IV du titre I de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.Q.R., c. E 2.2), sera adopté.

Résolution  
2017-11-306  
Formation ADMQ  
Loi 122

#### 6p) Formation ADMQ – Loi 122

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 15 juin 2017, du projet de Loi 122 visant, entre autres, à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité;

## SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU la formation offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) sur « Les impacts de la Loi 122 sur le travail du directeur général et secrétaire-trésorier »;

Il est proposé par la conseillère: Mylène Joncas  
appuyé par le conseiller: Daniel Millette  
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le directeur à suivre la formation de perfectionnement sur « les impacts de la Loi 122 sur le travail du directeur général et secrétaire-trésorier » qui aura lieu les 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2018, à Val-David au montant de 522 \$, plus les taxes applicables;

ET QUE les autres dépenses afférentes à cette formation soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

---

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire no 02-130-00-419, afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier

Le 17 novembre 2017

---

### ADOPTÉE

Résolution  
2017-11-307  
Soutien financier  
COOP Santé

#### **6q) Soutien financier à la COOP Santé pour les années 2018 à 2021**

ATTENDU l'importance et le rôle que joue la COOP de santé pour assurer les services de santé de proximité aux citoyens;

ATTENDU la volonté du Conseil d'octroyer une aide financière à la COOP Santé de Saint-Adolphe-d'Howard pour les quatre prochaines années;

Il est proposé par la conseillère: Monique Richard  
appuyé par la conseillère: Mylène Joncas  
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accorde une aide financière à la COOP Santé de Saint-Adolphe-d'Howard de 22 000 \$ pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021.

QUE l'aide financière annuelle pour ces années soit payable en deux versements soit, aux mois d'avril et septembre de chacune des années concernées;

ET QUE l'aide financière accordée soit conditionnelle au respect des exigences suivantes :

- 1) Le maintien, par la COOP Santé, de la clinique sans rendez-vous;
- 2) La remise à la Municipalité, pour chacune des années concernées, d'un bilan financier de la COOP de santé, et ce, au plus tard le 31 octobre.

---

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire no 02-620-00-971 pour l'année 2018, afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier

Le 17 novembre 2017

---

### ADOPTÉE

## SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Résolution  
2017-11-308  
Soutien financier  
Maison des  
Jeunes

### **6r) Soutien financier à la Maison des Jeunes – Loco Local pour les années 2018 à 2021**

ATTENDU QU'une demande d'aide financière de l'organisme Maison des jeunes- Loco Local a été déposée au Conseil en novembre 2017;

ATTENDU QUE le Conseil reconnaît l'importance et le rôle du travail accompli par la Maison des jeunes auprès de la jeunesse de Saint-Adolphe-d'Howard;

Il est proposé par la conseillère: Isabelle Jacques  
appuyé par la conseillère: Mylène Joncas  
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise une aide financière de 15 000 \$ à la Maison des jeunes –Loco Local pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021;

QUE l'aide financière annuelle pour ces années soit payable en deux versements soit, aux mois d'avril septembre de chacune des années concernées;

ET QUE l'aide financière accordée soit conditionnelle au respect de l'ensemble des exigences suivantes :

- 1) Une remise à la Municipalité, par la Maison des jeunes, pour chacune des années concernées, d'un bilan financier et d'un rapport de fonctionnement, et ce, au plus tard le 31 octobre.
- 2) La mise en place et le maintien d'un intervenant formé ou d'un travailleur de milieu, pour un minimum de 25 heures par semaine en période estivale et pouvant intervenir et assister les jeunes de Saint-Adolphe-d'Howard;

---

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire no 02-620-00-971 pour l'année 2018, afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier

Le 17 novembre 2017

---

### **ADOPTÉE**

#### **7. TRAVAUX PUBLICS**

Rapport d'effectifs

#### **7a) Rapport d'effectifs**

Le directeur général, monsieur Mathieu Dessureault, dépose le rapport d'effectifs aux travaux publics pour la période du 6 octobre au 17 novembre 2017 :

Réal Masse  
Chauffeur route 329  
Temporaire, temps plein  
Salaire : selon la convention collective des cols bleus en vigueur  
Embauche : 25 octobre 2017  
Fin d'emploi : à déterminer

Éric Robichaud  
Chauffeur route 329  
Temporaire, temps plein  
Salaire : selon la convention collective des cols bleus en vigueur  
Embauche : 26 octobre 2017  
Fin d'emploi : à déterminer

Résolution  
2017-11-309

#### **7b) Adoption du Règlement no 832**

## SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Adoption du  
Règlement 832

### **Règlement no 832 décrétant un emprunt et une dépense de 4 622 000 \$ pour les travaux et honoraires de la mise aux normes des installations de production d'eau potable et poste de surpression – secteur village**

ATTENDU QU'afin de réaliser les travaux du nouveau système d'alimentation en eau souterraine pour l'aqueduc du secteur village, le Conseil a mandaté, par la résolution numéro 2014-273 adoptée à la séance régulière du 25 octobre 2014, la firme Les Consultants SM inc. pour services professionnels, plans, devis et surveillance des travaux;

ATTENDU QUE ces travaux doivent être exécutés afin de répondre aux exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 4 622 000 \$ pour payer le coût des honoraires et travaux en complément des dépenses encourues dans les règlements n<sup>os</sup> 495, 662 et 690;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu le 28 septembre 2017 une confirmation du ministre Martin Coiteux quant à la bonification de l'aide financière du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) sous-volet 1.1 portant l'aide maximale admissible de 1 192 225 \$ à 2 713 340 \$;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'aide financière du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ), la municipalité avait identifié dans sa programmation déposée et autorisée la somme de 120 000 \$ pour des travaux de surlargeur sur le chemin Tour-du-Lac;

ATTENDU QUE la municipalité verra à appliquer toute nouvelle subvention éligible pour couvrir une partie des coûts;

ATTENDU QU'un avis de motion aux fins du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 9 juin 2017;

ATTENDU QUE le projet de règlement d'emprunt no 832 a été déposé à la séance ordinaire du 5 octobre 2017.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller :  
appuyé par le conseiller :  
et résolu :

Daniel Millette  
Serge St-Pierre

QUE LE RÈGLEMENT no 832 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par le présent règlement, comme suit :

ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : Le Conseil municipal est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux pour la mise aux normes des installations de production d'eau potable et poste de surpression – secteur Village selon les plans et devis, portant le numéro F1418826, émis pour soumission le 30 mai 2017 par la firme « Les Consultants SM inc. », et selon les coûts et estimations datés du 5 septembre 2017, lesquels incluent le coût des travaux, les honoraires, les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert dans la répartition des coûts détaillés jointe au présent règlement comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3 : Le Conseil municipal est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 4 622 000 \$ pour l'application du présent règlement.

## SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

ARTICLE 4 : Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 4 622 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5 : Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de la façon suivante :

- a) Pour dix-sept pour cent (17 %) du coût de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement sur tout ce qui est imposable, construit ou non, situé dans la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, une taxe spéciale, à un taux suffisant, répartie d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des échéances annuelles pour une période de 20 ans.

Le Conseil affecte à la réduction de cette portion de l'emprunt décrété par le présent règlement l'aide financière provenant de la TECQ.

- b) Pour quatre-vingt-trois pour cent (83 %) du coût de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit comme le secteur « Village » et présenté à l'annexe « B » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

Le Conseil affecte à la réduction de cette portion de l'emprunt décrété par le présent règlement l'aide financière provenant du PIQM.

ARTICLE 6 : Pour tout raccordement additionnel sur des prolongements de réseau dans le secteur Village après l'adoption de ce règlement, le citoyen devra assumer l'ensemble des coûts associés au prolongement et sera assujetti à un versement unitaire tel qu'établi dans le règlement de tarification. De plus, il sera assujetti à la clause de taxation de l'article 5b, pour toute la durée restante du règlement. Ce montant sera affecté aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt.

ARTICLE 7 : S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ARTICLE 8 :** Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**ARTICLE 9 :** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**ADOPTÉE**

Résolution  
2017-11-310  
Octroi travaux prise  
d'eau village

**7c) Octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux, prise d'eau secteur Village**

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à la mise aux normes de ses installations de production d'eau potable – secteur Village, afin de répondre aux exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU QUE ces travaux permettront d'offrir une eau souterraine de qualité en quantité suffisante à la population desservie par le réseau d'aqueduc – secteur Village;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'appel d'offres pour la réalisation des travaux entre le 31 mai 2017 et le 4 juillet 2017 tel qu'exigé par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QUE cette démarche a permis l'obtention d'une aide financière additionnelle de 1,5 M \$ par le MAMOT;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme, la compagnie Norclair inc., nous a confirmé le maintien des coûts unitaires pour réaliser le projet durant l'année 2018;

Soumissionnaires	Coût (avant taxes)
Norclair inc.	3 887 825.70 \$
Charex inc.	3 900 759.21 \$
Pronex Excavation inc.	4 065 569.30 \$
Inter Chantier inc.	4 205 197.11 \$
Construction T.R.B. inc.	4 291 869.00 \$
Duroking Construction / 9200 2088 Québec inc.	4 679 152.50 \$

Il est proposé par le conseiller : Serge St-Pierre  
secondé par le conseiller : Daniel Millette  
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard octroie le contrat de construction pour la mise aux normes des installations de production d'eau potable et poste de suppression du secteur Village à la compagnie Norclair Inc., tel que soumissionné au montant de 3 887 825,70 \$, plus les taxes applicables, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt no 832 par le MAMOT;

ET QUE le directeur des travaux publics et de l'ingénierie, ou les chargés de projets et le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents nécessaires à la réalisation complète de ce projet.

---

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire du règlement no 832, à être confirmé par le MAMOT, afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier

Le 17 novembre 2017

---

**ADOPTÉE**

Avis de motion  
Règlement 690-3

**7d) Avis de motion Règlement no 690-3**

Avis de motion est donné par le conseiller Daniel Millette qu'à une prochaine séance du conseil municipal, le Règlement no 690-3 amendant les règlements nos 690 et 690-1 et corrigeant le bassin de taxation de l'annexe « C », sera adopté.

Dépôt projet de  
règlement 690-3

**7e) Dépôt du projet de règlement no 690-3**

Le directeur général dépose le projet de règlement no 690-3 amendant les règlements nos 690 et 690-1 et corrigeant le bassin de taxation de l'annexe « C ».

Résolution  
2017-11-311  
Demande de CA  
prolongement  
prise d'eau lac  
Saint-Denis

**7f) Demande de certificat d'autorisation pour le prolongement de la prise d'eau au lac Saint-Denis**

ATTENDU QUE la Municipalité désire prolonger la prise d'eau potable du lac Saint-Denis;

ATTENDU QUE la Loi sur la qualité de l'environnement exige pour la réalisation des travaux d'infrastructures, l'émission préalable de certificats d'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU QUE la firme Équipe Laurence, Experts-Conseils, travaille actuellement sur les plans et devis et sera prête incessamment à déposer la demande au MDDELCC;

Il est proposé par le conseiller: Serge St-Pierre  
appuyé par le conseiller: Daniel Millette  
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise la firme Équipe Laurence, Experts-Conseils, pour présenter les demandes de certificats d'autorisation au MDDELCC, au nom de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard;

QUE la Municipalité transmette au MDDELCC, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, et ce, dans les soixante (60) jours suivants l'acceptation des travaux;

QUE la Municipalité ne s'oppose pas à la délivrance des certificats d'autorisation à être émis par le MDDELCC;

ET QUE la Municipalité prenne possession des infrastructures lorsque les travaux seront terminés.

**ADOPTÉE**

Résolution  
2017-11-312  
Mandat pour  
construction  
réservoir eau  
potable aux TSD

**7g) Mandat de services professionnels pour la conception, la surveillance et la construction d'un réservoir d'eau potable à Terrasses Saint-Denis**

ATTENDU QUE le réservoir d'eau potable du secteur Terrasses Saint-Denis a atteint sa fin de vie utile et que son état de détérioration est trop avancé pour envisager sa réparation;

ATTENDU QUE la Municipalité participe au Programme d'économie d'eau potable (P.E.E.P.) dans l'objectif de réduire sa consommation d'eau potable ainsi que de réduire

## SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

les taux de fuites sur l'ensemble de son réseau d'eau potable;

ATTENDU QUE les travaux et honoraires bénéficient d'une aide financière au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

ATTENDU QUE le Règlement no 826 couvrant les travaux et honoraires a dûment été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) le 18 juillet dernier (estimation préliminaire environ 500 000 \$);

ATTENDU QUE les premières estimations ont été préparées en 2014 dans le cadre d'une demande de subvention (TECQ);

ATTENDU QU'en raison du délai et du marché, il est possible que les soumissions futures s'en trouvent plus élevées;

ATTENDU QU'il sera possible de rétablir la situation en utilisant des soldes disponibles de certains règlements d'emprunt;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé par appel d'offres public, sous le numéro TP2017-16, pour services professionnels pour la conception et la construction d'un réservoir d'eau potable à Terrasses Saint-Denis;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux (2) soumissions conformes :

Soumissionnaire	Montant de la soumission, taxes en sus
CIMA + S.E.N.C.	101 010 \$
Équipe Laurence, Experts-Conseils	86 950 \$

Il est proposé par le conseiller: Serge St-Pierre  
appuyé par le conseiller: Daniel Millette  
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard octroie le contrat de services professionnels d'ingénierie pour la conception et la construction d'un réservoir d'eau potable à Terrasses Saint-Denis au plus bas soumissionnaire conforme, soit Équipe Laurence, Experts-Conseils pour un montant de 86 950 \$, plus les taxes applicables;

ET QUE le Conseil autorise le directeur des travaux publics et de l'ingénierie, ou les chargés de projets ou le directeur général, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents nécessaires à la réalisation complète de ce mandat.

---

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire du règlement d'emprunt no 826, afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier

Le 17 novembre 2017

---

### ADOPTÉE

Résolution  
2017-11-313  
Embauche du  
contremaître

#### 7h) **Embauche du contremaître des travaux publics**

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à l'embauche d'un contremaître aux travaux publics étant donné que le poste est vacant depuis la fin septembre 2017;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu l'assistance de la firme de ressources humaines MezAffairs pour l'accompagner dans le processus de sélection et de recrutement du contremaître;

ATTENDU QUE des 25 candidatures reçues et analysées, 8 candidats ont été reçus dans le cadre d'une entrevue d'embauche;

## SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU le rapport de sélection, la vérification des antécédents ainsi que la validation des références, remis par la firme MezAffairs;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par le conseiller: Serge St-Pierre  
appuyé par la conseillère: Isabelle Jacques  
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard procède à l'embauche de monsieur Richard Lyonnais au poste de contremaitre en date du 20 novembre 2017;

QUE son salaire soit fixé selon l'échelon 4 de la politique des cadres en vigueur et basé sur 40 heures par semaine;

ET QUE Monsieur Lyonnais soit soumis à une période probation de 6 mois.

### ADOPTÉE

#### 8. ENVIRONNEMENT

Résolution  
2017-11-314  
Demande de  
servitude de passage

##### 8a) Demande de servitude de passage

ATTENDU QUE le propriétaire du 1641, chemin de l'Étoile (lot 3 959 446) désire refaire son installation septique, en raison de sa vétusté et des risques de pollution dans l'environnement;

ATTENDU le rapport technique de l'installation septique préparé le 1<sup>er</sup> novembre 2017 par Sylvain Saint-Hilaire, ingénieur;

ATTENDU QUE le seul emplacement possible pour installer le champ de polissage se situe de l'autre côté du chemin, sur le lot 3 958 894 appartenant au même propriétaire;

ATTENDU QU'il devient alors nécessaire d'installer une conduite sous le chemin afin de raccorder le champ de polissage au système Écoflo;

Il est proposé par le conseiller : Daniel Millette  
appuyé par la conseillère : Isabelle Jacques  
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accorde une servitude de passage pour installer une conduite sous le chemin de l'Étoile, tel qu'il appert au rapport technique, de l'installation septique, préparé le 1<sup>er</sup> novembre 2017 par Sylvain Saint-Hilaire, ingénieur, conditionnellement à ce qui suit :

- Afin de garantir la qualité des travaux et la remise en état du chemin, qu'un montant de 1 000 \$ soit déposé à la municipalité avant le début des travaux. Le remboursement du dépôt sera fait lorsque les travaux dans l'emprise du chemin auront été inspectés et approuvés par la technicienne en génie civil;
- La municipalité se dégage de toute responsabilité pour les dommages pouvant être causés à la conduite;

ET QUE les frais d'arpentage et de notaire soient à la charge du propriétaire.

### ADOPTÉE

#### 9. URBANISME

Dépôt de la  
liste des permis

##### 9a) Dépôt des tableaux comparatifs des demandes de permis du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Monsieur Mathieu Dessureault, directeur général, dépose devant le conseil municipal le tableau comparatif des demandes de permis émis par le service d'urbanisme et de

## SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

l'environnement le 1<sup>er</sup> novembre 2017 ainsi que le comparatif des mois de septembre 2017 et octobre 2016.

Résolution  
2017-11-315  
PIIA 2017-108  
Lot 3 957 981

### **9b) Demande de PIIA no 2017-108, 1401, chemin Lapointe, lot 3 957 981**

ATTENDU la demande de PIIA numéro 2017-108 pour permettre la reconstruction d'une résidence, 1401, chemin Lapointe, lot 3 957 981;

ATTENDU les plans et documents déposés : certificat d'implantation préparé le 29 septembre 2017 par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute no 15 808, esquisses couleurs et plans de construction préparés le 3 octobre 2017 par Maisons Usinés Expo inc.;

ATTENDU les matériaux et couleurs déposés :

**option 1 :** bas des murs (pose horizontale) de couleur marécage, haut des murs et pignons (pose verticale) de couleur sable, moulures, fascias, soffites, portes et fenêtres de couleur blanc, toiture en bardeaux d'asphalte de couleur bois flottant;

**option 2 :** bas des murs (pose horizontale) de couleur gris fusain, haut des murs et pignons (pose verticale) de couleur gris moyen fruit sauvage, moulures, fascias, soffites, portes et fenêtres de couleur blanc, toiture en bardeaux d'asphalte de couleur noir double;

**option 3 :** bas des murs (pose horizontale) de couleur espresso, haut des murs et pignons (pose verticale) de couleur écorce, moulures, fascias, soffites, portes et fenêtres de couleur blanc et toiture en bardeaux d'asphalte de couleur bois flottant;

ATTENDU que le projet est assujéti à une demande de PIIA et qu'il doit satisfaire les critères d'évaluation énoncés au règlement no 782;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et recommandations du CCU;

Il est proposé par le conseiller: Daniel Millette  
appuyé par la conseillère: Mylène Joncas  
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de PIIA no 2017-108, des options 1 ou 3, suivant les conditions ci-après :

1. Obtenir le permis utile à cette fin, conformément à la réglementation en vigueur ;
2. Déposer une somme d'argent équivalant à 2 % de la valeur des travaux à titre de garantie du PIIA

### **ADOPTÉE**

Résolution  
2017-11-316  
PPCMOI 2017-51  
Lot 3 959 198

### **9c) Demande de PPCMOI 2017-51, 1510 chemin de l'Avalanche, lot 3 959 198**

ATTENDU QU'une consultation publique a eu lieu le 5 octobre 2017 pour entendre les personnes et organismes désirant s'exprimer au sujet de la demande de PPCMOI numéro 2017-51, visant à permettre la production de bières (microbrasserie éducative « Camp de base »), au 1510, chemin de l'Avalanche, lot 3 959 198;

ATTENDU les plans et documents déposés : plan d'aménagement intérieur et plan d'affaires du Camp de base, brasserie éducative, mis à jour le 31 juillet 2017;

ATTENDU QUE le règlement de zonage en vigueur attribue ce type d'entreprise à une industrie légère, alors que la propriété est située dans une zone à prédominance commerciale;

ATTENDU QUE la demande de PPCMOI est soumise au processus d'approbation, conformément à la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

## SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller: Daniel Millette  
appuyé par la conseillère: Isabelle Jacques  
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard adopte le second projet de résolution intitulé «Demande de PPCMOI no 2017-51», suivant la condition ci-après :

1. À l'issue du processus d'approbation de la demande, obtenir un permis utile à cette fin.

### ADOPTÉE

Résolution  
2017-11-317  
Changement de  
zonage

#### **9d) Changement de zonage 2017-113, 717, chemin du Village, lot 5 233 172**

ATTENDU la demande de changement de zonage numéro 2017-113 visant à autoriser dans la zone I-071 les usages suivants:

1. Classe C-3 : entreposage de véhicules motorisés et récréatifs;
2. Classe C-3 : entreposage de remorques;
3. Classe C-3 : entreposage de conteneurs;
4. Classe C-4 : vente d'automobiles usagées de collection;
5. Classe P-2 : musée d'automobiles de collection;
6. Classe C-1 : usage mixte afin de permettre un logement accessoire pour le gardien au 2<sup>e</sup> étage, 717, chemin du Village, lot 5 233 172;

ATTENDU les plans et documents déposés : document de présentation intitulé « Demande de re-zonage » préparé le 20 septembre 2017 par Urba+ Consultants;

ATTENDU QUE la demande est assujettie à la procédure d'adoption conformément à la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et recommandations du CCU;

Il est proposé par le conseiller: Daniel Millette  
appuyé par le conseiller: Serge St-Pierre  
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de changement de zonage no 2017-113 suivant les conditions ci-après :

1. Qu'une bande boisée d'au moins cinq (5) mètres soit conservée au pourtour de l'entreposage et qu'aucun entreposage multi-étage ne soit permis ;
2. Que la demande de changement de zonage soit soumise à la procédure d'adoption conformément à la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

### ADOPTÉE

Résolution  
2017-11-318  
Embauche agente  
urbanisme et  
environnement

#### **9e) Embauche de l'agente en urbanisme et en environnement**

ATTENDU QUE la Municipalité doit pourvoir au poste d'agente en urbanisme et en environnement en raison du départ à la retraite de madame Diane Lauzière;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans un journal local et sur plusieurs plateformes publiques, dont le site internet de la Municipalité ;

ATTENDU QUE nous avons reçu 81 curriculum vitae, dont 7 candidats convoqués en entrevue;

ATTENDU QUE le comité de sélection a fait sa recommandation au conseil municipal;

## SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller: Daniel Millette  
appuyé par la conseillère: Isabelle Jacques  
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise l'embauche de madame Linda Desrochers à titre d'agent à l'urbanisme et à l'environnement pour une période de probation de 6 mois, suivant l'échelle salariale de l'échelon 1 de la convention collective des cols blancs en vigueur.

### ADOPTÉE

Résolution  
2017-11-319  
Permis de  
lotissement  
Lots  
projetés 6 159 547 à  
6 159 549

#### **9f) Demande de permis de lotissement, chemin du Lac-Travers, lots projetés 6 159 547 à 6 159 549**

ATTENDU la demande de lotissement des lots projetés 6 159 547 à 6 159 549, montrés au plan cadastral parcellaire préparé le 3 octobre 2017 par Adam Godon-Masson, arpenteur-géomètre, sous la minute no 3860;

ATTENDU QUE la contribution aux fins de parcs est applicable aux lots vacants;

ATTENDU QUE conformément à la réglementation en vigueur, il est nécessaire d'obtenir l'avis du conseil concernant la manière dont la contribution aux fins de parcs sera appliquée, soit en argent ou en terrain;

ATTENDU la recommandation du directeur récréotouristique produite le 31 octobre 2017;

Il est proposé par le conseiller: Daniel Millette  
appuyé par le conseiller: Serge St-Pierre  
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le permis de lotissement aux conditions suivantes :

1. À titre de contribution aux fins de parcs, que le propriétaire verse à la Municipalité une somme d'argent applicable aux lots projetés 6 159 547 à 6 159 549, le tout équivalant au pourcentage exigé au règlement de lotissement en vigueur ;
2. Que cette somme d'argent soit déposée dans un fonds réservé à cette fin.

### ADOPTÉE

Résolution  
2017-11-320  
Démission d'un  
Membre du CCU

#### **9g) Démission d'un membre du CCU**

ATTENDU l'élection de monsieur Daniel Millette, le 5 novembre 2017, à titre de conseiller municipal;

ATTENDU QUE dorénavant, Monsieur Millette siègera comme élu municipal au Comité consultatif en urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE Monsieur Millette doit démissionner de son poste de membre du CCU;

Il est proposé par la conseillère: Isabelle Jacques  
appuyé par la conseillère: Mylène Joncas  
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la démission verbale de monsieur Daniel Millette à titre de membre du CCU.

### ADOPTÉE

**10. PARCS, SENTIERS ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX**

**11. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

Résolution  
2017-11-321  
Programmation  
des cours  
Hiver 2018

**11a) Programmation des cours – session hiver 2018**

ATTENDU la demande des citoyens de participer à des activités physiques organisées par la Municipalité;

ATTENDU QUE la tarification doit tenir compte du coût des professeurs et du nombre de participants;

ATTENDU la liste des activités hivernales ci-dessous mentionnées :

**PARENTS ET ENFANTS**

- Karaté\*\* : 135 \$ / résident, 145 \$ / non-résident (cours inclus dans la politique « Jeunesse active »)

**ADULTES**

- Atelier de connaissance de soi : 85 \$ / résident, 95 \$ / non-résident
- Espagnol (débutant-intermédiaire-conversation) : 65 \$ / résident, 75 \$ / non-résident
- Zumba : 85 \$ / résident, 95 \$ / non-résident
- Qi Gong\* : 75 \$ résident et non-résident (entente intermunicipale)
- Yoga : 135 \$ / résident, 145 \$ / non-résident
- Kundalini yoga : 120 \$ / résident et non-résident (entente intermunicipale)
- Défi perte de poids : 45 \$ / résident, 55 \$ / non-résident

**50 ANS ET MIEUX**

- Conditionnement physique : 115 \$ / résident, 125 \$ / non-résident
- Atelier connaissance de soi : 85 \$ / résident, 95 \$ / non-résident
- Vini yoga : 75 \$ / résident et non-résident (entente intermunicipale)
- Ateliers de sculpture : 75 \$ / résident et non-résident (entente intermunicipale)
- Taijifit (Flow) : 40 \$ / résident et non-résident (entente intermunicipale)
- Essentrics en douceur : 40 \$ / résident et non-résident (entente intermunicipale)

**65 ANS ET MIEUX**

- Tap Clap Cardio\* : 65 \$ / résident et non-résident (entente intermunicipale)
- Conditionnement physique : 115 \$ / résident, 125 \$ / non-résident

Il est proposé par la conseillère: Isabelle Jacques  
appuyé par le conseiller: Daniel Millette  
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise la tarification de la programmation des cours d'hiver 2018.

**ADOPTÉE**

Résolution  
2017-11-322  
Nomination  
d'un élu au RQA

**11b) Nomination d'un représentant « Municipalité Amie des Aînés » et responsable pour les questions des aînés (RQA)**

ATTENDU la nomination de madame Monique Richard comme représentante de l'organisme « Municipalité Amie des Aînés » par la résolution no 2016-11-259;

ATTENDU la volonté du nouveau conseil municipal élu le 5 novembre 2017 de confirmer Madame Richard dans son mandat;

## SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QUE Madame Ricard sera également responsable des questions des aînés (RQA);

Il est proposé par la conseillère: Isabelle Jacques  
appuyé par le conseiller: Daniel Millette  
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard confirme la continuité du mandat de madame Monique Richard à titre de responsable de l'organisme MADA, au nom de la Municipalité, ainsi que des questions des aînés.

### ADOPTÉE

#### **12.ASSOCIATIONS ET GROUPE S SOCIAUX**

#### **13.SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Dépôt des  
interventions  
d'octobre 2017

#### **13a) Dépôt des interventions des pompiers pour le mois d'octobre 2017**

Le directeur général, Mathieu Dessureault, dépose devant le Conseil municipal le rapport des interventions des pompiers pour le mois d'octobre 2017.

Résolution  
2017-11-323  
Changement de  
grade d'un  
pompier

#### **13b) Changement de grade d'un pompier**

ATTENDU la résolution d'embauche no 2012-218 de monsieur Alain Chamberland;

ATTENDU QUE depuis cinq (5) ans et avec son expérience, Monsieur Chamberland répond à tous les critères pour devenir pompier « classe 1 » avec les changements salariaux qui s'imposent en date du 23 juillet 2017;

Il est proposé par le conseiller : Serge St-Pierre  
appuyé par la conseillère : Isabelle Jacques  
et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le changement de grade du pompier Alain Chamberland, rétroactif au 23 juillet 2017.

### ADOPTÉE

#### **14.DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE**

#### **15.AUTRES SUJETS**

#### **16.INFORMATION DU CONSEIL**

#### **17.PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES**

Le Conseil a répondu aux questions.

Résolution  
2017-11-324  
Levée de la  
séance

#### **18 .LEVÉE DE LA SÉANCE À 19 h 40**

Il est proposé par le conseiller: Daniel Millette  
appuyé par la conseillère: Monique Richard  
et résolu unanimement;

QUE cette séance soit levée.

### ADOPTÉE

.....  
Claude Charbonneau  
Maire

.....  
Mathieu Dessureault  
Directeur général et secrétaire-trésorier